

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'I.P.A.G.

DU JEUDI 9 MARS 1989

### Etaient présents :

#### - Parmi les personnalités extérieures :

Monsieur GEORGES, Directeur de l'Institut Régional d'Administration, Président du Conseil de l'I.P.A.G.

#### - Les enseignants :

Mademoiselle GROTTI  
Monsieur LASCOMBE  
Monsieur MOREAU

#### - Le représentant du personnel ATOS

Monsieur LUC

#### - Les usagers :

Mademoiselle BERTRAND  
Mademoiselle MONTAGNON  
Monsieur HETROIT  
Monsieur PAVESIO

### Avait donné pouvoir :

Monsieur le Directeur de l'Administration et de la fonction publique à Monsieur Georges.

### Etait excusé :

Monsieur le Président du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais.

### Etait invité :

Monsieur VANCEULEBROECK Agent Comptable de l'Université

### 1) Adoption du compte-rendu du Conseil du 10 mars 1988

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) Le débat s'engage sur la nécessité pour l'I.P.A.G. de Valenciennes d'être habilité à délivrer la licence d'administration publique.

Monsieur GEORGES, Président du Conseil de l'I.P.A.G. souligne que cette habilitation est d'autant plus indispensable que la région Nord Pas-de-Calais souffre d'un sous-encadrement administratif et que la licence d'administration publique apporterait à l'Institut les moyens financiers indispensables à son développement.

Sa position est approuvée par tous les membres du Conseil, en particulier par les usagers, étudiants et fonctionnaires.

Le Conseil de l'I.P.A.G. adopte alors à l'unanimité une motion demandant au Président de l'Université de considérer la création de la licence d'administration publique comme prioritaire pour l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

3) Election du Directeur de l'I.P.A.G.

Monsieur MOREAU est élu Directeur à l'unanimité.

4) Election du Directeur des Etudes de l'I.P.A.G.

Monsieur LASCOMBE est élu Directeur des Etudes à l'unanimité.

5) Discussion sur les frais d'inscription

Constatant qu'il était difficile d'obtenir de l'Université qu'elle dispense du paiement des droits d'inscription les étudiants de l'I.P.A.G. inscrits parallèlement dans un autre Institut, le Conseil approuve la proposition du Directeur de supprimer tout frais de dossier en ce qui concerne les étudiants.

Les usagers agents publics n'ayant pas de droits d'inscription à acquitter auprès de l'Université continueront à verser des frais de dossier de 250 francs à l'I.P.A.G.

6) L'éventualité d'une préparation en 2 ans pour les fonctionnaires a été évoquée.

Malgré l'intérêt d'un tel étalement, le Conseil ne peut que constater que le Ministère de la Fonction Publique n'a pas encore arrêté sa position en ce domaine.

7) Adoption du budget de l'année 1989.

Le budget est adopté à l'unanimité par le Conseil